

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3902

17 décembre 2014

# **SOMMAIRE**

<b>AAM</b> Holdings <b>S.A.</b>	Harlequin Properties S.à r.l 187252
ACE Talen Development Management S.à	Hava Naguila s.à r.l
r.l	Hoftry S.à r.l
Alzinger S.A	Horn S.A
Astragon International S.A187250	HPF 1 Holdco S.à r.l
Atreyu S.C.A	HUB Industries S.A
ATREYU - Società a responsabilità limitata	InfinAlt SOLUTIONS S.A187257
187259	Infor-ID S.A
Aviapartner Europe S.A	Interspazio Holding S.A187257
ECM Senior Secured Fund SICAV-SIF 187255	Investissements du Centaure187254
ECM Senior Secured Fund SICAV-SIF 187255	Invest & Projekt -I- S.A
EG Moulding Industries Sàrl187256	Ispahan S.A
Electro-KW	New Oil Stream AG
Etab Engineering International S.à r.l187251	Octagon Residential S.à r.l187250
Ets Léon Steffes S.A187256	Parrot 10 spolka z ograniczona odpowied-
EURO DIRECT MARKETING S.à r.l 187257	zialnoscia SCSp187295
EURO DIRECT MARKETING S.à r.l 187257	Parthena Reys Private Equity Holding
Europe Ingénierie S.A	S.àr.l
Event & Travel Blenders187253	Patron Malakoff S.à r.l187296
Fiduciaire-Comptable B & B S.à r.l 187250	Patron Riverfront S.à r.l187296
Financière Kleber Marengo S.A187253	PHM Topco 25 S.à r.l
Fit For Sale s.à r.l	Postage S.à r.l
Florea Invest S.A187250	SILVERWALL S.A. Soparfi187252
FN Invest A.G187259	Société de Conseil et d'Evaluations 187252
Frankie Topco S.à r.l	Steil-Manu187251
Funis Luxembourg B.V187251	Swissport Cargo Services Luxembourg
Gilcar s.à r.l	S.A
Grassinger Heideck S.C.A187252	



# Fiduciaire-Comptable B & B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 7, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 166.313.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014190217/9.

(140211959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

# Florea Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 29.369.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014190222/9.

(140212287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

#### New Oil Stream AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, Avenue de la gare.

R.C.S. Luxembourg B 136.848.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014190482/9.

(140212134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

# Octagon Residential S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 22-24, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 118.990.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014190494/9.

(140211404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

# Alzinger S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 42, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 109.176.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014190856/9.

(140213076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2014.

# Astragon International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 122.911.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014190883/9.

(140213037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 2014.



# Aviapartner Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 55.279.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Référence de publication: 2014190889/9.

(140212567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2014.

# Europe Ingénierie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 114.395.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014191072/9.

(140212912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2014.

# Steil-Manu, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5715 Frisange, 28, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 55.670.

Der Jahresabschluss zum 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014191512/9.

(140213228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2014.

# Swissport Cargo Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2889 Luxembourg Airport, Cargo Center West.

R.C.S. Luxembourg B 70.162.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014191521/9.

(140212845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2014.

# Etab Engineering International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5555 Remich, 6, Place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 171.611.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014191787/9.

(140213969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

# Funis Luxembourg B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.010,18.

Siège de direction effectif: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.387.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014191827/9.

(140213722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.



# SILVERWALL S.A. Soparfi, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 94.528.

# **EXTRAIT**

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2014191494/12.

(140212684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 2014.

### SCE S. à r.l., Société de Conseil et d'Evaluations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 174.110.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 septembre 2014.

Pour SCE Sàrl Signature

Référence de publication: 2014191498/12.

(140213154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2014.

# Harlequin Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 166.922.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 décembre 2014.

Référence de publication: 2014191885/10.

(140213885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

# Hava Naguila s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 103.118.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014191894/10.

(140213459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

# Grassinger Heideck S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 150.960.

Der Jahresabschluss vom 01.01.2013 - 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014191862/10.

(140213601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.



# Financière Kleber Marengo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 133.294.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014191834/10.

(140213976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

# Fit For Sale s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4759 Pétange, 33, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 170.668.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014191835/10.

(140213538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

# Frankie Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 177.673.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Référence de publication: 2014191826/10.

(140213815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

# Event & Travel Blenders, Société Anonyme.

Siège social: L-8220 Mamer, 27, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 86.073.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2014191819/10.

(140213682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

# Horn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 44.642.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/11/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014191901/12.

(140213574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.



# Investissements du Centaure, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 58.474.

L'an deux mille quatorze, le quatre décembre,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «INVESTISSEMENTS DU CENTAURE», ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 58.474, constituée sous la dénomination FLORVAL S.A. suivant acte notarié en date du 11 mars 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 327 du 26 juin 1997 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 15 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1314 du 4 juin 2013.

L'assemblée est ouverte à 16.45 heures sous la présidence de Madame Sara PUTTEMANS, employée privée, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Olivier du BOUËXIC de PINIEUX, employé privé, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylvie ARPEA, employée privée, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

# Ordre du jour:

- 1. Réduction du capital social à concurrence d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,-) pour le ramener de son montant actuel de deux millions deux cent mille euros (EUR 2.200.000,-) représenté par sept mille cinq cents (7.500) actions, divisées en cinq cents (500) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale et en sept mille (7.000) actions sous forme de dix classes d'actions, sans désignation de valeur nominale, à un montant d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) par réduction du pair comptable, sans annulation des actions existantes et par remboursement à due concurrence aux actionnaires de la Société proportionnellement à leurs participations dans le capital social.;
  - 2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société;
  - 3. Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### Première résolution:

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,-) pour le ramener de son montant actuel de deux millions deux cent mille euros (EUR 2.200.000,-) représenté par sept mille cinq cents (7.500) actions, divisées en cinq cents (500) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale et en sept mille (7.000) actions sous forme de dix classes d'actions, sans désignation de valeur nominale, à un montant d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) par réduction du pair comptable, sans annulation des actions existantes et par remboursement à due concurrence aux actionnaires de la Société proportionnellement à leurs participations dans le capital social.

La présente réduction de capital est régie par l'article 69 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

#### Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:



- « **Art. 5. Capital social (premier paragraphe).** Le capital social est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) représenté par sept mille cinq cents (7.500) actions, divisées en cinq cents (500) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale et en sept mille (7.000) actions sous forme de dix classes d'actions, sans désignation de valeur nominale, réparties comme suit:
  - sept cents (700) Actions de Classe A (les "Actions de Classe A");
  - sept cents (700) Actions de Classe B (les "Actions de Classe B");
  - sept cents (700) Actions de Classe C (les "Actions de Classe C");
  - sept cents (700) Actions de Classe D (les "Actions de Classe D");
  - sept cents (700) Actions de Classe E (les "Actions de Classe E");
  - sept cents (700) Actions de Classe F (les "Actions de Classe F");
  - sept cents (700) Actions de Classe G (les "Actions de Classe G");
  - sept cents (700) Actions de Classe H (les "Actions de Classe H");
  - sept cents (700) Actions de Classe I (les "Actions de Classe I"); et
  - sept cents (700) Actions de Classe | (les "Actions de Classe |");

chacune entièrement libérée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. PUTTEMANS, O. DU BOUEXIC DE PINIEUX, S. ARPEA et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 décembre 2014. LAC / 2014 / 58742. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Référence de publication: 2014198363/82.

(140221712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

# ECM Senior Secured Fund SICAV-SIF, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 169.587.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ECM Senior Secured Fund SICAV-SIF

**CACEIS Bank Luxembourg** 

Référence de publication: 2014191799/12.

(140213683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

# ECM Senior Secured Fund SICAV-SIF, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 169.587.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 septembre 2014

En date du 30 septembre 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur James Pope, de Monsieur Patrick Zurstrassen et de Monsieur Robert Galione en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015,
- de renouveler le mandat de Deloitte Audit Sàrl en tant que Réviseur d'Entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015.



Luxembourg, le 28 novembre 2014. Pour extrait sincère et conforme Pour ECM Senior Secured Fund SICAV-SIF

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014191800/18.

(140213684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

# EG Moulding Industries Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 147.992.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 01/12/2014 à 15h

La Société EG Moulding Industries SARL a pris la résolution suivante:

Première résolution

Fixation du siège social au 10 Rue de la Libération L-3510 DUDELANGE.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute

Dudelange, le 01/12/2014.

Mr Eric MEHL / Mme C.SIMON / Mme A. VERDE

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2014191802/16.

(140213515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

# Electro-KW, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9166 Mertzig, 2, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 87.885.

# CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 1 er décembre 2014

1 ère résolution:

La société est dissoute avec effet aujourd'hui.

2 ème résolution:

Les associés constatent que les éléments de l'Actif et du Passif de la Société ont fait l'objet d'un partage antérieur au présent de sorte que la Société se trouve entièrement liquidée au droit des parties.

3 ème résolution:

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de 5 ans au 2 Zone Industrielle L-9166 Mertzig.

4 ème résolution:

La Société donne décharge au liquidateur et au commissaire de liquidation.

L'Orde du jour étant épuisé la séance est levée.

Adolphe Kartheuser / Christian Weber.

Référence de publication: 2014191804/21.

(140213573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

# Ets Léon Steffes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 531, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 42.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014191813/9.

(140214119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.



# EURO DIRECT MARKETING S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8821 Rambrouch, Zoning Industriel de Riesennhaff, Rte de Martelange.

R.C.S. Luxembourg B 101.708.

Le Bilan au 31.12.1999 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014191814/9.

(140213972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

# EURO DIRECT MARKETING S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8821 Rambrouch, Zoning Industriel de Riesennhaff, Rte de Martelange.

R.C.S. Luxembourg B 101.708.

Le Bilan au 31.12.2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014191815/9.

(140214167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

# Hoftry S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 150.474.

Le Bilan du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014191883/9.

(140213851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

#### Interspazio Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 64.430.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014191919/9.

(140213676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

# Invest & Projekt -I- S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 132.885.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014191922/9.

(140213926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

# InfinAlt SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2A, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 171.701.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014191906/10.

(140213882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.



# **HUB** Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 93.896.

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de la société anonyme «HUB INDUS-TRIES S.A.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 93.896, constituée suivant acte notarié en date du 16 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 707 du 4 juillet 2003. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 décembre 2012, publié au Mémorial numéro 780 du 2 avril 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Damien MATTUCCI, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Marie-Line SCHUL, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen qui assumera aussi la fonction de scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

- B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.
  - C) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
  - 1.- Mise en liquidation de la Société avec effet immédiat.
- 2.- Nomination de Madame Clémence GEROSA demeurant professionnellement au 11, avenue Paul Langevin, F-92350 Le Plessis Robinson à la fonction de liquidateur.
  - 3- Détermination des pouvoirs du liquidateur.
  - 4.- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
  - 5 Divers

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Assemblée Générale décide de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet immédiat.

# Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer comme seul liquidateur de la Société:

Madame Clémence GEROSA, née le 05 octobre 1977 à Paris (14 ème), demeurant professionnellement au 11, avenue Paul Langevin, F-92350 Le Plessis Robinson.

#### Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- Le liquidateur pourra payer des avances sur boni de liquidation, en numéraire ou en nature, après avoir payé les dettes de la Société ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.
  - le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.



#### Ouatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de donner décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, au siège social de la société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes, et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants susmentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: D. MATTUCCI, M.L. SCHUL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 novembre 2014. Relation: EAC/2014/16092. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014191903/65.

(140213450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

# HPF 1 Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 26.478.218,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 188.637.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Référence de publication: 2014191902/10.

(140213781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

# Gilcar s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4411 Soleuvre, 162A, rue Aessen. R.C.S. Luxembourg B 123.866.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Soleuvre, le 1 er décembre 2014.

GILCAR S.A R.L. L-4411 SOLEUVRE

Référence de publication: 2014191869/12.

(140213476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

# FN Invest A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 179.223.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 2 décembre 2014.

Référence de publication: 2014191838/10.

(140213508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

# ATREYU - Società a responsabilità limitata, Société en Commandite par Actions, (anc. Atreyu S.C.A.).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R.C.S. Luxembourg B 65.724.

L'an deux mille quatorze, le deux décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «ATREYU S.C.A.»,, une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social se trouve actuel au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxem-



bourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée originairement sous forme d'une société anonyme, suivant un acte notarié dressé en date du 29 juillet 1998 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 762 du 21 octobre 1998 et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 65 724 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte notarié reçu le 23 janvier 2009, publié au Mémorial sous le numéro 435 du 27 février 2009.

L'assemblée a été déclarée ouverte sous la présidence de Madame Sophie ERK, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Monsieur Luca ANIASI, commercialista, employé privé, avec adresse professionnelle à Rome, Italie.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire d'acter ce qui suit:

A) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

# Ordre du jour

- 1) Décision de réduire le capital social souscrit de la Société d'un montant de CENT SOIXANTE-DIX MILLE SEPT CENT CINQUANTE-NEUF EUROS et QUATRE-VINGT-ONZE CENTS (170'759,91 EUR) pour le ramener de son montant actuel de CENT QUATRE-VINGT MILLE SEPT CENT CINQUANTE-NEUF EUROS et QUATRE-VINGT-ON-ZE CENTS (180'759,91 EUR) à un montant de DIX MILLE EUROS (10'000.- EUR) sans annulation d'actions et par allocation de ladite somme à réduire, soit CENT SOIXANTE-DIX MILLE SEPT CENT CINQUANTE-NEUF EUROS et QUATRE-VINGT-ONZE CENTS (170'759,91 EUR) à un compte «réserve» de la Société.
- 2) Approbation de la situation comptable de la Société arrêtée au jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société décidant sur tous les points de cet ordre du jour.
  - 3) Modification de la dénomination de la Société en «ATREYU Società a responsabilità limitata».
  - 4) Fixation de la durée de la Société jusqu'au 31 décembre 2050.
  - 5) Démission avec décharge des membres du conseil de surveillance de la Société.
- 6) Transfert du siège social statutaire et administratif de la Société du Grand-Duché de Luxembourg en Italie, et adoption par la Société de la nationalité italienne; décision à prendre à l'unanimité des actionnaires, conformément à l'article 67-1 (1) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
  - 7) Fixation du nouveau siège social de la Société à Viale Bruno Buozzi, 64, I-00197 Rome (Italie).
- 8) Modification de l'objet social de la Société dans son intégralité, de telle sorte que son nouveau libellé est maintenant défini par l'article TROIS (3) des statuts refondus de la Société en langue italienne.
- 9) Refonte complète des statuts de la Société pour les adapter à une società a responsabilità limitata soumise désormais à la législation italienne.
  - 10) Fixation de la clôture de l'exercice sociale en cours.
  - 11) Nomination d'un administrateur unique de la société de droit italien.
  - 12) Délégation de pouvoirs.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social actuellement fixé à CENT QUATRE-VINGT MILLE SEPT CENT CINQUANTE-NEUF EUROS et QUATRE-VINGT-ONZE CENTS (180'759,91 EUR) divisé en une (1) action de commandité détenue par le Gérant Commandité et en trois cent quarante-neuf (349) actons de commanditaires détenues par les Actionnaires Commanditaires toutes émises sans mention de valeur nominale, étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de réduire le capital social souscrit de la Société d'un montant de CENT SOIXANTE-DIX MILLE SEPT CENT CINQUANTE-NEUF EUROS et QUATRE-VINGT-ONZE CENTS (170'759,91 EUR) pour le ramener de son montant actuel de CENT QUATRE-VINGT MILLE SEPT CENT CINQUANTE-NEUF EUROS et QUATRE-VINGT-ONZE CENTS (180'759,91 EUR) à un montant de DIX MILLE EUROS (10'000.- EUR) sans annulation d'actions:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE d'allouer le produit de la prédite réduction de capital, soit les CENT SOIXANTE-DIX MILLE SEPT CENT CINQUANTE-NEUF EUROS et QUATRE-VINGT-ONZE CENTS (170'759,91 EUR) à un compte «réserve» de la Société.



Tous pouvoirs sont conférés aux membres du conseil de surveillance de la Société pour procéder aux écritures comptables nécessaires qui s'imposent.

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE d'approuver sans restriction ni réserve la situation comptable de la Société arrêté au 02 décembre 2014, jour de la présente assemblée générale extraordinaire, servant de bilan de clôture à Luxembourg et de bilan d'ouverture en Italie.

#### Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de changer la raison sociale de la Société en en «ATREYU - Società a responsabilità limitata».

#### Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de fixer la durée de la Société une fois transférée en Italie, jusqu'au 31 décembre 2050.

#### Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE d'accepter la démission de Messieurs Alexis DE BER-NARDI, Régis DONATI et Gioacchino GALIONE, en leurs qualités de membres du conseil de surveillance de la Société et DECIDE de leur accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de leur mandat respectif jusqu'au jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

# Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de transférer le siège social administratif et le siège de direction effective de la Société du Grand-Duché de Luxembourg à Rome (Italie) et de faire adopter par la Société la nationalité italienne, sans toutefois que ce changement de nationalité et transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une nouvelle entité juridique, conformément à la directive de la CEE du 17 juillet 1969, et aux dispositions des articles 4 et 50 du D.P.R. du 26 avril 1986, numéro 131.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires constate que cette résolution a été prise en conformité avec l'article 67-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales et que les droits d'apport ont été régulièrement payés au Grand-Duché de Luxembourg.

#### Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de fixer le nouveau siège social de la Société à Viale Bruno Buozzi, 64, I-00197 Rome (Italie).

#### Huitième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier l'objet social existant de la Société dans son intégralité, de telle sorte que son nouveau libellé est maintenant défini par l'article TROIS (3) des statuts refondus de la Société en langue italienne.

# Neuvième résolution

Afin de refléter tous ces changements intervenus ci-avant, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DE-CIDE de procéder à une refonte complète des statuts de la Société nouvellement dénommée «ATREYU - Società a responsabilità limitata» adoptant la forme juridique d'une società a responsabilità limitata, pour les mettre en concordance avec la législation italienne et de les arrêter comme suit:

# Nouvelle version des stratuts en langue italienne:

# "NORME RELATIVE AL FUNZIONAMENTO DELLA SOCIETA'

" - Società a responsabilità limitata"

# Titolo I. Denominazione - Sede -Oggetto - Durata

### 1. Denominazione.

1.1. E' costituita una società a responsabilità limitata con la denominazione sociale di ATREYU - Società a responsabilità limitata".

#### 2. Sede e domicilio dei soci.

- 2.1. La società ha sede nel Comune di Roma, all'indirizzo risultante dall'apposita iscrizione eseguita presso il Registro delle Imprese di Roma, ai sensi dell'art. 111-ter delle disposizioni di attuazione del codice civile.
- 2.2. L'Amministratore Unico ha la facoltà di istituire e di sopprimere ovunque unità locali operative (quali, a titolo meramente esemplificativo, succursali, filiali o uffici amministrativi senza stabile rappresentanza), ovvero di trasferire la sede sociale nell'ambito del Comune indicato al precedente paragrafo 2.1; spetta invece ai soci deliberare il trasferimento



della sede in un Comune differente da quello indicato al precedente paragrafo 2.1. e di istituire, modificare o sopprimere sedi secondarie.

2.3. Il domicilio dei soci, per tutti i rapporti con la Società, si intende a tutti gli effetti quello risultante dal Registro delle Imprese.

#### 3. Oggetto sociale.

- 3.1. La Società ha per oggetto le seguenti attività:
- l'assunzione di partecipazioni in altre società non ai fini del collocamento presso il pubblico, a scopo di stabile investimento::
  - la gestione delle partecipazioni di proprietà sociale;
- la compravendita, la gestione e la locazione di immobili, rustici ed urbani in genere, residenziali e non, nonché lo svolgimento di tutte le attività connesse e/o correlate con l'attività immobiliare.

La società, nell'osservanza della normativa che disciplina le specifiche materie e, quindi, previo le autorizzazioni, abilitazioni ed iscrizioni eventualmente richieste, e nel rispetto di tutte le altre condizioni previste, può compiere qualsiasi operazione commerciale, mobiliare, immobiliare e bancaria (esclusa la raccolta del risparmio) ritenuta utile ed opportuna per il conseguimento dello scopo sociale; a tal fine potrà contrarre mutui, comunque garantiti, prestare fidejussioni, anche a favore di terzi, nonchè assumere partecipazioni ed interessenze in altre società o imprese aventi oggetto analogo od affine, comunque con esclusione di ogni fine di collocamento, esclusa ogni attività nei confronti del pubblico ed al solo fine del conseguimento dell'oggetto sociale, il tutto purchè ciò sia esercitato in misura non prevalente rispetto all'attività ordinaria ed anche nel rispetto delle norme di cui alla legge n. 197 del 1991 e successive, anche per quanto attiene all'intervento degli intermediari abilitati, ed al D.L.vo 1 settembre 1993 n. 385.

### 4. Durata.

4.1. La durata della Società è stabilita sino al 31 (trentuno) dicembre 2050 (duemilacinquanta) e potrà essere prorogata.

#### Titolo II. Capitale - Finanziamenti - Partecipazione sociale

# 5. Capitale.

- 5.1. Il capitale sociale è fissato in Euro 10.000,00 (diecimila virgola zero zero) ed è diviso in quote, come per legge.
- 5.2. La decisione di aumento del capitale sociale può essere assunta in deroga al disposto dell'art. 2464 c.c. in ordine alla necessità di eseguire i conferimenti in danaro.
- 5.3. In caso di conferimento avente ad oggetto una prestazione d'opera o di servizi da parte di un socio a favore della Società, la polizza assicurativa o la fideiussione bancaria, prestate a supporto di detto conferimento, possono essere, in qualsiasi momento, sostituite con il versamento, a titolo di cauzione a favore della Società, del corrispondente importo in danaro.
- 5.4. Ai soci spetta il diritto di sottoscrivere le quote emesse in sede di aumento del capitale sociale in proporzione alla percentuale di capitale da ciascuno di essi posseduta.
- 5.5. Il diritto di sottoscrivere le quote di nuova emissione in sede di aumento del capitale sociale deve essere esercitato dai soci entro 30 (trenta) giorni dal ricevimento della comunicazione, inviata dall'organo amministrativo a ciascun socio, recante l'avviso di offerta in opzione delle nuove quote, salvo che la decisione dei soci di aumentare il capitale sociale non stabilisca un termine maggiore di 30 (trenta) giorni per l'esercizio del predetto diritto di opzione.
- 5.6. Coloro che esercitano il diritto di sottoscrivere le quote di nuova emissione in sede di aumento del capitale sociale, purchè ne facciano contestuale richiesta, hanno diritto di prelazione nella sottoscrizione delle quote non optate dagli altri soci, a meno che la decisione di aumento del capitale sociale non lo escluda; se l'aumento di capitale non viene sottoscritto dai soci per l'intero, sia per opzione che per prelazione delle quote inoptate, l'organo amministrativo può eseguirne il collocamento presso terzi estranei alla compagine sociale, a meno che la decisione di aumento del capitale non lo escluda.
- 5.7. I soci possono decidere che la sottoscrizione delle quote emesse in sede di aumento del capitale sociale sia riservata, nel caso in cui l'interesse della Società lo esiga, a terzi estranei alla compagine sociale; in tal caso, spetta ai soci non consenzienti il diritto di recesso di cui all'art. 2473 cod. civ.
- 5.8. Il capitale potrà essere aumentato a pagamento mediante nuovi conferimenti in danaro o in natura o a titolo gratuito mediante passaggio di riserve disponibili a capitale in forza di deliberazione dell'assemblea dei soci, da adottarsi con le maggioranze previste per la modifica del presente atto costitutivo.

#### 6. Finanziamenti soci e Titoli di debito.

6.1. La società potrà ricevere dai soci versamenti volontari in conto capitale e a fondo perduto che, ai sensi della normativa in materia, non costituiscano forme vietate di raccolta del risparmio. I soci potranno altresì effettuare finanziamenti volontari, anche non in proporzione alle rispettive quote di partecipazione al capitale sociale, con o senza interessi, alla società, nei limiti e con le modalità di cui alla deliberazione del Comitato Interministeriale per il Credito ed il Risparmio del 3 marzo 1994 e di ogni altra successiva disposizione normativa od altre delibere del sopracitato Comitato in merito, nonchè in ottemperanza alla normativa tempo per tempo vigente in materia.



- 6.2. Salvo diversa determinazione, i versamenti effettuati dai soci a favore della Società devono considerarsi infruttiferi. Per il rimborso dei finanziamenti dei soci si applica l'art. 2467 cod. civ.
- 6.3. La società può emettere titoli di debito, in conformità a quanto stabilito dalla legge, in seguito a decisione dell'assemblea dei soci adottata con il voto favorevole dei soci che rappresentino almeno i quattro quinti del capitale sociale.

# 7. Riduzione del capitale.

- 7.1. Il capitale potrà essere ridotto nei casi e con le modalità di legge, mediante deliberazione dell'assemblea dei soci, da adottarsi con le maggioranze previste per la modifica del presente Statuto.
- 7.2. In caso di riduzione del capitale per perdite, può essere omesso il preventivo deposito presso la sede sociale, almeno otto giorni prima dell'assemblea, della relazione dell'organo amministrativo sulla situazione patrimoniale della Società e delle osservazioni dell'organo di controllo o del revisore, se nominato, qualora consti il consenso unanime di tutti i soci. La rinuncia a detto deposito deve essere confermata in sede assembleare e deve risultare dal relativo verbale.

#### 8. Diritti dei soci.

8.1. I diritti sociali spettano ai soci in proporzione alla partecipazione da ciascuno di essi posseduta nel capitale della Società.

# 9. Partecipazioni e loro trasferimento.

- 9.1. Nel caso di comproprietà di una partecipazione, i diritti dei comproprietari devono essere esercitati da un rappresentante comune, nominato secondo le modalità previste dagli artt. 1105 e 1106 cod. civ.
  - 9.2. Nel caso di pegno, usufrutto o sequestro delle partecipazioni si applica l'art. 2352 cod. civ.
- 9.3. Le partecipazioni sono liberamente alienabili per atto tra vivi; tuttavia agli altri soci spetta il diritto di prelazione per l'acquisto, ai sensi del successivo paragrafo 9.4.
- 9.4. Nel caso alienazione della quota sociale o di parte di essa, sia a soci che a terzi, spetta agli altri soci il diritto di prelazione all'acquisto a parità di condizioni, in proporzione alla quota da ciascuno posseduta. A tal fine, il socio che intende alienare deve comunicare agli altri soci a mezzo raccomandata con avviso di ricevimento, la proposta, il prezzo e le modalità del trasferimento; il diritto di prelazione deve essere esercitato, a pena di decadenza, entro trenta giorni dalla ricezione della comunicazione, a mezzo lettera raccomandata con avviso di ricevimento spedita all'offerente. Coloro che esercitano il diritto di prelazione, purchè ne facciano contestuale richiesta, hanno diritto di prelazione in proporzione nell'acquisto delle quote che siano rimaste non prelazionate.
- 9.5. Agli effetti del presente articolo, per alienazione della quota sociale e dei diritti di sottoscrizione e di prelazione di cui al presente statuto, si intende qualunque negozio concernente la piena o la nuda proprietà, o l'usufrutto di detti quote o diritti (ivi compresi, a titolo meramente esemplificativo, la compravendita, la permuta, la donazione, il conferimento in società, la costituzione di rendita, la dazione in pagamento, la cessione "in blocco", "forzata" o "coattiva", ecc.), in forza del quale si consegua, in via diretta o indiretta, il mutamento di titolarità di detti quote o diritti.
- 9.6. Ove si tratti di alienazione a titolo gratuito od oneroso per atto tra vivi con corrispettivo infungibile, agli altri soci spetta il diritto di prelazione, disciplinato con le medesime modalità descritte nei commi che precedono, ove applicabili, con l'unica particolarità che il prelazionante dovrà corrispondere all'alienante a titolo oneroso o al donatario un somma in valuta legale di valore nominale pari al valore effettivo di ciò per cui è stato esercitato il diritto di prelazione, da determinarsi ai sensi dell'art. 2473 cod. civ.
- 9.7. Di fronte alla Società, il trasferimento delle quote non produce effetto che in seguito agli adempimenti di legge, nel rispetto della clausola di prelazione.
- 9.8. La mancata comunicazione ai soci dell'offerta di alienazione delle quote comporta l'inefficacia dell'alienazione stessa nei confronti della Società.

# 10. Morte del socio.

10.1 In caso di morte di un socio la sua quota si ripartisce tra i suoi eredi e/o legatari secondo le norme di legge vigenti o in base al testamento del socio defunto.

#### Titolo III. Decisioni dei soci

# 11. Decisioni dei soci.

- 11.1. I soci decidono sulle materie riservate alla loro competenza dalla legge, dal presente statuto, nonché sugli argomenti che l'organo amministrativo o tanti soci che rappresentano almeno un terzo del capitale sociale sottopongono alla loro approvazione.
  - 11.2. In ogni caso, sono riservate alla competenza dei soci:
  - 11.2.1. l'approvazione del bilancio e la distribuzione degli utili;
  - 11.2.2.la nomina e la revoca dell'organo amministrativo;
  - 11.2.3.la nomina, nei casi previsti dalla legge, dell'organo di controllo o del revisore;
  - 11.2.4.le modificazioni dell'atto costitutivo;



- 11.2.5.le decisioni di compiere operazioni che comportano una sostanziale modificazione dell'oggetto sociale od una rilevante modificazione dei diritti dei soci.
- 11.3. Non possono partecipare alle decisioni, sia nelle forme di cui al successivo paragrafo 11.4, che nelle forme di cui al successivo art. 12, i soci morosi.
  - 11.4. Le decisioni dei soci, salvo quanto previsto al successivo art. 12, sono adottate mediante consultazione scritta.
- 11.5. In caso di consultazione scritta, dovrà essere redatto apposito documento scritto, dal quale dovranno risultare con chiarezza:
  - 11.5.1.l'argomento oggetto della decisione;
  - 11.5.2.il contenuto e le risultanze della decisione e le eventuali autorizzazioni alla stessa conseguenti;
  - 11.5.3.l'indicazione dei soci consenzienti;
- 11.5.4.l'indicazione dei soci contrari ed astenuti e, su richiesta degli stessi, i motivi della contrarietà, ovvero dell'astensione;
  - 11.5.5.la sottoscrizione di tutti i soci, sia consenzienti, sia astenuti, che contrari.
- 11.6. Copia del documento di cui al precedente paragrafo 11.5 dovrà essere trasmessa a tutti i soci, i quali, entro i cinque giorni successivi, dovranno trasmettere alla Società apposita dichiarazione, scritta in calce alla copia del documento ricevuta, nella quale dovranno esprimere il proprio voto favorevole o contrario, ovvero l'astensione, indicando, se ritenuto opportuno, il motivo della loro contrarietà o astensione; la mancanza di dichiarazione dei soci entro il termine suddetto, equivale a voto contrario. Le comunicazioni previste nel presente paragrafo potranno avvenire con qualsiasi mezzo e/o sistema di comunicazione che consenta un riscontro della spedizione e del ricevimento, compresi il fax e la posta elettronica
- 11.7. Ogni socio ha il diritto di partecipare alle decisioni di cui al presente articolo ed il suo voto vale in misura proporzionale alla sua partecipazione.
- 11.8. Le decisioni dei soci sono prese con il voto favorevole della maggioranza dei votanti, che rappresentano almeno la metà del capitale sociale.
- 11.9. Le decisioni dei soci, adottate ai sensi del presente articolo, dovranno essere trascritte, senza indugio, nel Libro delle decisioni dei soci.

#### 12. Assemblea.

- 12.1. Con riferimento alle materie indicate nel precedente art. 11.2. ai paragrafi 11.2.4. e 11.2.5., in tutti gli altri casi espressamente previsti dalla legge, ovvero quando lo richiedano l'organo amministrativo od un numero di soci che rappresentino almeno un terzo del capitale sociale, le decisioni dei soci debbono essere adottate mediante deliberazione assembleare, nel rispetto del metodo collegiale.
- 12.2. A tal fine l'assemblea deve essere convocata dall'Amministratore Unico, anche fuori del Comune dove è posta la sede sociale, purchè in Italia.
- 12.3. L'assemblea viene convocata dall'Amministratore Unico con avviso spedito almeno otto giorni prima di quello fissato per l'adunanza, con lettera raccomandata, ovvero con qualsiasi altro mezzo idoneo ad assicurare la prova dell'avvenuto ricevimento, fatto pervenire ai soci al domicilio eletto o alla loro residenza (nel caso di convocazione a mezzo telefax, posta elettronica o altri mezzi similari, l'avviso deve essere spedito al numero di telefax, all'indirizzo di posta elettronica o allo specifico recapito che siano stati espressamente comunicati dal socio). Nell'avviso di convocazione devono essere indicati il luogo, il giorno e l'ora dell'adunanza, nonché l'elenco delle materie da trattare.
- 12.4. Nell'avviso di convocazione potrà essere prevista una data ulteriore di seconda convocazione per il caso in cui nell'adunanza prevista in prima convocazione l'assemblea non risultasse validamente costituita; comunque, anche in seconda convocazione le decisioni dovranno essere adottate con le medesime maggioranze previste in prima convocazione, L'avviso potrà prevedere ulteriori convocazioni, qualora anche la seconda non raggiungesse il quorum necessario.
- 12.5. In mancanza di formale convocazione, l'assemblea si reputa regolarmente costituita quando è presente l'intero capitale sociale, l'Amministratore Unico e l'organo di controllo, se nominato, sono presenti o informati e nessuno si oppone alla trattazione degli argomenti.

Se l'Amministratore Unico o l'organo di controllo, se nominato, non partecipano personalmente all'assemblea, dovranno rilasciare apposita dichiarazione scritta, da conservarsi agli atti della Società, nella quale dichiarano di essere informati su tutti gli argomenti posti all'ordine del giorno e di non opporsi alla trattazione degli stessi.

# 13. Svolgimento dell'assemblea.

- 13.1. L'assemblea è presieduta dall'Amministratore Unico. In caso di assenza o impedimento di questi, il presidente dell'assemblea sarà eletto dalla maggioranza dei presenti.
  - 13.2. L'assemblea nomina un segretario, anche non socio e, se necessario, uno o più scrutatori, anche non soci.
- 13.3. Spetta al presidente dell'assemblea constatare la regolare costituzione della stessa, accertare l'identità e la legittimazione dei presenti, dirigere e regolare lo svolgimento dell'assemblea ed accertare e proclamare i risultati delle votazioni.



- 13.4. È possibile tenere le adunanze dell'assemblea con intervenuti dislocati in più luoghi, contigui o distanti, audio/video collegati e ciò alle seguenti condizioni, di cui dovrà essere dato atto nei relativi verbali:
- 13.4.1.che siano presenti nello stesso luogo il presidente ed il segretario della riunione, che provvederanno alla formalizzazione e sottoscrizione del verbale;
- 13.4.2.che sia consentito al presidente dell'assemblea di accertare l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare lo svolgimento dell'adunanza, constatare e proclamare i risultati della votazione;
- 13.4.3.che sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi assembleari oggetto di verbalizzazione:
- 13.4.4.che sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione ed alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno, nonchè di visionare, ricevere o trasmettere documenti;
- 13.4.5.che siano indicati nell'avviso di convocazione salvo che si tratti di assemblea tenuta ai sensi del precedente art. 12.5. i luoghi audio/video collegati a cura della Società, nei quali gli intervenuti potranno affluire, dovendosi ritenere svolta la riunione nel luogo ove saranno presenti il presidente ed il soggetto verbalizzante; dovranno inoltre essere predisposti tanti fogli presenze quanti sono i luoghi audio/video collegati in cui si tiene la riunione.

# 14. Diritto di voto e quorum assembleari.

- 14.1. A ciascun socio spetta un numero di voti proporzionale alla sua partecipazione.
- 14.2. Hanno diritto di intervenire all'assemblea i soci che alla data in cui si tiene l'adunanza risultano tale in base alle norme di legge.
- 14.3. Ogni socio che abbia diritto di intervenire all'assemblea può farsi rappresentare per delega scritta, che dovrà essere conservata dalla Società.
- 14.4. L'assemblea è regolarmente costituita con la presenza di tanti soci che rappresentino almeno la metà del capitale sociale.
- 14.5. L'assemblea approva, a maggioranza dei presenti, le modalità di voto, su proposta del presidente. Il voto deve essere palese, o comunque espresso con modalità tali da consentire l'individuazione dei soci dissenzienti.
- 14.6. L'assemblea delibera a maggioranza assoluta dei presenti, salvo che nei casi previsti dal precedente art. 11.2., paragrafi 11.2.4. ed 11.2.5., per i quali è richiesto il voto favorevole di tanti i soci che rappresentino i due terzi del capitale sociale.
- 14.7. Restano comunque salve le altre disposizioni del presente Statuto che, per particolari delibere, richiedono diverse specifiche maggioranze.

# 15. Verbale dell'assemblea.

- 15.1. Le deliberazioni dell'assemblea devono constare da verbale, sottoscritto dal presidente e dal segretario o dal notaio, ove richiesto dalla legge.
- 15.2. Il verbale deve indicare la data dell'assemblea e, anche in allegato, l'identità dei partecipanti ed il capitale rappresentato da ciascuno; deve altresì indicare le modalità ed il risultato delle votazioni e deve consentire, anche per allegato, l'identificazione dei soci favorevoli, astenuti e dissenzienti. Nel verbale devono essere riassunte, su richiesta dei soci, le loro dichiarazioni pertinenti all'ordine del giorno.
- 15.3. Il verbale dell'assemblea, anche se redatto per atto pubblico, deve essere trascritto nel Libro delle Decisioni dei Soci.

# Titolo IV. Amministrazione - Rappresentanza

# 16. Amministrazione.

16.1. L'Amministrazione della società è riservata al socio Luca Aniasi nato a Milano il 16 agosto 1963, che pertanto ne è l'Amministratore Unico.

# 17. Nomina e sostituzione dell'Amministratore Unico.

17.1. Per la sostituzione del socio Amministratore Unico signor Luca Aniasi è necessario il consenso di tutti i soci, ivi compreso lo stesso Luca Aniasi.

# 18. Competenze dell'Amministratore Unico.

18.1. L'Amministratore Unico ha tutti i poteri di ordinaria e straordinaria amministrazione, esclusi quelli che la legge o i presenti patti sociali riservano espressamente ai soci.

#### 19. Rappresentanza della Società.

19.1. La firma sociale e la rappresentanza legale della Società di fronte ai terzi ed in giudizio spetta all'Amministratore Unico Luca Aniasi.

#### 20. Compensi all'Amministratore Unico.

20.1. All'Amministratore Unico spetta, oltre al rimborso delle spese sostenute per l'esercizio delle sue funzioni, una indennità annua complessiva, che verrà determinata dai soci di anno in anno, con le maggioranze previste per le delibere assembleari.



#### Titolo V. Controllo

# 21. Organo di Controllo.

21.1. Nei casi di obbligatorietà per legge di un Organo di controllo o di un revisore, la società deve nominare un Organo di Controllo - in possesso dei requisiti di legge - o un revisore - in possesso dei requisiti di legge. Si applicano le disposizioni previste in materia di Collegio Sindacale per le società per azioni e le disposizioni in materia di revisione legale dei conti.

La società può facoltativamente nominare un Organo di Controllo - in possesso dei requisiti di legge - o un revisore - in possesso dei requisiti di legge. Si applicano, anche con riferimento alle competenze, ai poteri ed alla revisione legale dei conti, in quanto compatibili, le disposizioni previste per le società per azioni e le disposizioni in materia di revisione legale dei conti.

La società, con decisione dei soci, assunta di volta in volta, senza necessità di modificazione statutaria, può stabilire che:

- la composizione dell'Organo di Controllo possa essere monocratico o collegiale;
- la funzione di revisore possa essere affidata sia ad una persona fisica che ad una società di revisione iscritti nell'apposito registro;
- le funzioni di controllo della gestione e di revisione legale dei conti possano essere affidate separatamente, attribuendo la funzione di controllo della gestione all'Organo di Controllo (monocratico o collegiale) e la funzione di revisione legale dei conti a un revisore (persona fisica o società di revisione).

Le riunioni dell'Organo di Controllo possono tenersi anche con mezzi di telecomunicazione; in tal caso si applicano le disposizioni previste nel presente statuto in materia di organo amministrativo.

All'Organo di Controllo, se costituito in forma collegiale, possono essere affidate le funzioni dell'organo di vigilanza di cui al D. Lgs. 8 giugno 2001 n. 231, alla cui disciplina si fa espresso riferimento.

Per tutto quanto non espressamente qui previsto, si fa riferimento alla normativa in materia di Organo di Controllo e revisione legale dei conti.

#### Titolo VI. Recesso

#### 22. Recesso del socio.

- 22.1. Il diritto di recesso compete:
- 22.1.1.ai soci che non hanno consentito al cambiamento dell'oggetto o del tipo di società, alla sua fusione o scissione, al trasferimento della sede all'estero, alla revoca dello stato di liquidazione, all'eliminazione di una o più cause di recesso previste dai presenti patti sociali, all'introduzione o rimozione di vincoli alla circolazione delle partecipazioni;
- 22.1.2.ai soci che non hanno consentito al compimento di operazioni che comportano una sostanziale modificazione dell'oggetto della società o una rilevante modificazione dei diritti attribuiti ai soci;
  - 22.1.3.in tutti gli altri casi previsti dalla legge o dal presenti patti sociali.
- 22.2. L'intenzione del socio di esercitare il diritto di recesso, nei casi previsti al precedente art. 22.1., dovrà essere comunicata all'organo amministrativo mediante qualsiasi mezzo idoneo ad assicurare la prova dell'avvenuto ricevimento, che dovrà pervenire alla Società entro 15 giorni dall'iscrizione nel registro delle imprese della delibera che legittima il diritto di recesso; se il fatto che legittima il recesso è diverso da una deliberazione da iscrivere al registro delle imprese, esso è esercitato entro 30 giorni dalla sua conoscenza da parte del socio. Le partecipazioni del recedente non possono essere cedute. Il recesso non può essere esercitato e, se già esercitato, è privo di efficacia, se la Società revoca la delibera e/o la decisione che lo legittima, ovvero se l'assemblea dei soci delibera lo scioglimento della Società.
- 22.3. I soci che recedono dalla Società hanno diritto di ottenere il rimborso della propria partecipazione al valore da determinarsi ai sensi dell'art. 2473 cod. civ.

#### Titolo VII. Esercizio sociale - Bilancio - Utili

### 23. Esercizio sociale, bilancio, distribuzione degli utili.

- 23.1. L'esercizio sociale si chiude il 31 dicembre di ogni anno.
- 23.2. L'organo amministrativo redige, nei modi e nei termini di legge, il bilancio da sottoporre all'approvazione dell'assemblea. L'assemblea per l'approvazione del bilancio deve essere convocata almeno una volta l'anno, entro 120 (centoventi) giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale, ovvero 180 (centottanta) giorni, se particolari esigenze lo richiedano. In quest'ultimo caso gli amministratori, nella relazione prevista dall'art. 2428 c.c., devono indicare le ragioni della dilazione.
- 23.3. Gli utili netti annuali, dedotto il cinque per cento da destinare a riserva legale fino a che questa non abbia raggiunto il quinto del capitale sociale, saranno destinati secondo le deliberazioni dell'assemblea.



# TItolo VIII Scioglimento - Liquidazione

# 24. Scioglimento e liquidazione.

- 24.1. Addivenendosi per qualsiasi causa allo scioglimento della Società, l'assemblea delibera il numero e le persone dei liquidatori.
- 24.2. Lo stato di liquidazione potrà essere revocato in qualunque momento, purché la relativa delibera venga assunta con le maggioranze previste per la modifica del presente statuto.

# Titolo IX. Disposizioni finali

# 25. Rinvio.

25.1. Per tutto quanto non previsto nel presente statuto, si fa espresso riferimento al codice civile ed alle leggi speciali vigenti in materia.".

# Dixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE que le premier exercice sociale en Italie se clôturera le 31 décembre 2015.

#### Onzième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de nommer en tant que seul et unique administrateur de la société droit italien, la personne suivante:

Monsieur Luca ANIASI, commercialista, né à Milan (Italie), le 16 août 1963, avec adresse professionnelle à I-00197 ROME, Viale Bruno BUOZZI 64.

#### Douzième résolution

L'assemblée générale extraordinaire DECIDE en outre de conférer à Monsieur Luca ANIASI, prénommé, tous pouvoirs nécessaires en vue de l'exécution matérielle de qui a été délibéré supra. En particulier elle lui donne mandat de procéder au dépôt auprès d'un notaire italien de l'ensemble des documents requis à cet effet, dûment légalisés et munis de l'apostille de La Haye le cas échéant, ainsi que la faculté d'y apporter toute modification requise par les autorités compétentes en vue de l'inscription de la présente au registre des firmes italien, avec consentement exprès à ce que ladite inscription se fasse également en plusieurs actes.

#### Treizième résolution

L'assemblée générale extraordinaire DECIDE que toutes les résolutions prises ci-avant prendront effet à partir du jour de la tenue de la présente assemblée générale extraordinaire.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec Nous le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. ERK, L. ANIASI, A. FERNANDES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 décembre 2014. Relation: EAC/2014/16782. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014197297/430.

(140220573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

# PHM Topco 25 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 192.592.

# **STATUTES**

In the year two thousand and fourteen, on the ninth of December.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:



"Pamplona Capital Partners IV LP", a limited partnership, incorporated under the law of the Cayman Island, having its registered office at C/O Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Ltd, 94 Solaris Avenue, P.O. Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands acting through its General Partner Pamplona Equity Advisors IV Ltd,

represented by Mrs Nadia WEYRICH, employee, with professional address at Belvaux, by virtue of a proxy given on 08 December 2014.

Said proxy given, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing person, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is herewith established as follows:

- Art. 1. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.
- **Art. 2.** The object of the Company is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or follow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance as e.g. pledges, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; to borrow funds and issue bonds and other securities to a limited number of subscribers and, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company will have the name "PHM Topco 25 S.à r.l.".
- Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

- **Art. 6.** The subscribed capital is fixed at twenty US Dollars (20,000.- USD) divided into two million (2,000,000) shares, having a par value of one cent (0.01 USD) each.
- **Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.
- **Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Such principle is moreover applicable for any type of distribution, including annual dividend, as foreseen in article 18 of the Articles, interim dividend, as foreseen in article 19 of the Articles and liquidation proceeds, as foreseen in article 20 of the Articles.

- **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- **Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.
- **Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.
  - Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the



Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the individual signature of any manager.

The board of managers can delegate the daily management of the business of the Company to one or more of its managers in accordance with conditions to be set by the board of managers in the delegation of authority.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and allowing the identification. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

In case of urgency or where other exceptional circumstances so require, the board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile or e-mail, or any other similar means of communication. A written decision signed by all the managers is therefore proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held and such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1 st of January and ends on the 31 st of December of each year.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31 st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected, as the case may be, by the sole shareholder or by the general shareholders' meeting, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or by the general shareholders' meeting, as the case may be.



**Art. 18.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company, as provided in the present Articles in general and under article 8 of the present Articles in particular, upon the adoption of a resolution of the board of managers proposing the dividend distribution and upon the adoption of a shareholders' resolution deciding the dividend distribution.

**Art. 19.** The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, under the following conditions:

The manager or in case of plurality of manager, the board of managers has to establish an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet be reviewed by an independent auditor at the Company's expenses.

The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sum to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Any interim dividend shall be distributed to the shareholder(s) in proportion of his/their shareholding(s) in the Company, as provided in the present Articles in general and under article 8 of the present Articles in particular.

- **Art. 20.** At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- **Art. 21.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### Transitory measure

The first financial year begins at the date of the incorporation and shall finish at December 31, 2015.

# Subscription and payment

The Articles of Association having thus been established, "Pamplona Capital Partners IV LP", prenamed, has subscribed for all two million (2,000,000) shares.

All these shares have been 100% paid up by a contribution in cash so that the amount of twenty thousand US Dollars (20,000.- USD) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

# Statement

The notary drawing up the present deed declares having verified that the conditions set forth in Article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro.

#### Resolutions of the sole shareholder

Immediately upon incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital, considering itself as fully convened and assuming the powers conferred to the general shareholders' meeting, has adopted the following resolutions:

- 1.- The registered office of the Company is fixed at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2.- The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:
- a) Mr Pavel NAZARIAN, company executive, professionally residing at 3, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- b) Mr Vincent GOY, company director, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- c) Mr Raphaël PONCELET, chartered accountant, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Belvaux, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.



# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«Pamplona Capital Partners IV LP» une société de droit du Grand Cayman, ayant son siège social au C/O Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Ltd, 94 Solaris Avenue, P.O. Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands, agissant au travers de son General Partner Pamplona Equity Advisors IV Ltd;

représentée par Madame Nadia WEYRICH, employée privée, avec adresse professionnelle à Belvaux, en vertu d'une procuration donnée le 08 décembre 2014.

Cette procuration, signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La personne comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer:

- Art. 1 er . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ciaprès «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ciaprès «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
- **Art. 2.** L'objet de la société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société aura la dénomination"PHM Topco 25 S.à r.l.".
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à vingt mille US Dollars (20.000,- USD) divisé en deux millions (2.000.000) de parts sociales, ayant une valeur nominale d'un cent (0,01 USD) chacune.
- **Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Un tel principe est applicable à n'importe quel type de distribution, y compris les dividendes annuels comme prévu dans l'article 18 des Statuts, les dividendes intérimaires, comme prévu dans l'article 19 des Statuts et les revenus de liquidation, comme prévu dans l'article 20 des Statuts.

- **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- **Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.



- **Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
  - Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle de l'un des gérants.

Le conseil de gérance peut désigner parmi les gérants un ou plusieurs gérants en charge de la gestion journalière de la Société selon des conditions à déterminer par le conseil de gérance.

**Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres permettant leur identification. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

En cas d'urgence ou lorsque d'autres circonstances exceptionnelles l'exigent, le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une décision écrite signée par tous les gérants est par conséquent juste et valable si elle a été adoptée à la réunion du conseil de gérance, qui a été dûment convoquée et tenue, cette décision peut être rédigée en un seul document ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de la même année.
- **Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

Art. 17. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé (s) ou non. Elles le seront dans les cas prévus par la loi.



Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, sera (seront) nommé(s), selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leur(s) successeur(s) soi(en)t élu(s). Il(s) est (sont) rééligible(s) et il(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

**Art. 18.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société tel que cela est énoncé dans les Statuts et plus particulièrement sous l'article 8 des Statuts et cela dès l'adoption par le conseil de gérance d'une résolution proposant le versement de dividendes et l'adoption d'une résolution des associés décidant le versement de dividendes.

**Art. 19.** Le gérant, ou lorsqu'il y a plusieurs gérants le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement de dividendes intérimaires, y compris au cours du premier exercice social, sous les conditions suivantes:

Le gérant ou le conseil de gérance doit établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprise aux frais de la Société.

Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les dividendes intérimaires seront versés en proportion des parts sociales détenues dans la Société, tel que cela est énoncé dans les Statuts en général et plus particulièrement sous l'article 8 des Statuts.

- **Art. 20.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

# Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, «Pamplona Capital Partners IV LP», prénommée, a souscrit à la totalité des deux millions (2.000.000) parts sociales.

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire, de sorte que la somme de vingt mille US Dollars (20.000,- USD) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

# Attestation

Le notaire instrumentant ayant dressé le présent acte déclare avoir vérifié que les conditions énumérées à l'article 183 de la Loi sont remplies et le constate expressément.

### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros.

# Résolutions adoptées par l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie prénommée, représentant la totalité du capital social, se considérant dûment convoquée et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés, a adopté les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est établi au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
- a) Monsieur Pavel NAZARIAN, dirigeant de sociétés, avec adresse professionnelle au 3 boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- b) Monsieur Vincent GOY, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- c) Monsieur Raphaël PONCELET, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.



Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. WEYRICH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 décembre 2014. Relation: EAC/2014/16913. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014197803/344.

(140220411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

# AAM Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard Prine Henri.

R.C.S. Luxembourg B 192.311.

# **STATUTES**

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of November.

Before Us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

- 1. CTF Holdings Limited, a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 2/4 Irish Place, Gibraltar, registered with the Registrar of Companies of Gibraltar under number 58115,
- 2. Dendar Investments Fund Limited, a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, registered with the Registrar of Companies of Gibraltar under number 62307,
  - 3. Mikhail Khabarov, born in Zlatoust, Russia, on March 12, 1971, residing in 39 Isakovskogo Street, Moscow, Russia,
- 4. Alja Investments Limited, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Craigmur Chambers, P.O. Box 71, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands under number 357852,
- 5. Fairacre Holdings Limited, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands under number 1408678,

here represented by Frank Stolz, private employee, residing professionally at 13, avenue François Clément, 5612 Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg,

by virtue of five proxies given under private seal given 3, 7, 10 and 18 November 2014.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows, the articles of association of a public limited liability company (société anonyme), which is hereby incorporated:

# I. Name - Registered office - Corporate object - Duration

**Art. 1. Name.** The name of the company is "AAM Holdings S.A." (the Company). The Company is a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

# Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of directors (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.



# Art. 3. Corporate object.

- 3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. It may open branches in Luxembourg and abroad.
- 3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.
- 3.3. The Company may employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may generally carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

#### Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.
- 4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

#### II. Capital - Shares

#### **Definitions**

Available Amount means (without double accounting) the aggregate amount of the net profits of the Company (including the profits carried forward) and of any freely distributable reserve, share premium and comparable premiums, minus (i) the losses (including the losses carried forward) expressed positively, and (ii) all the amounts which should be allocated to reserve, in accordance with the Law, or in accordance with the Articles, determined on the basis of the Interim Accounts.

Cancellation Aggregate Amount means the aggregate amount received by the holders of Preferred Shares of the concerned classes they own and which have been cancelled.

Cancellation Value means the amount received by the holders of the Preferred Shares for each concerned class of Preferred Shares they own and which have been cancelled.

Class A Shares means class A shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each of the Company.

Class B Shares means class B shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each of the Company.

Class C Shares means class C shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each of the Company.

Class D Shares means class D shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each of the Company.

Class E Shares means class E shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each of the Company.

Class F Shares means class F shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each of the Company.

Class G Shares means class G shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each of the Company.

Class H Shares means class H shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each of the Company.

Class I Shares means I shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each of the Company.

Class J Shares means class J shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each of the Company.

Interim Accounts means the interim accounts issued and prepared on the Interim Accounts Date for the repurchase and cancellation of the Shares.

Interim Accounts Date means the date not proceeding by more than two (2) months the date of the repurchase and cancellation of the class(es) of Shares.

Ordinary Shares means ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each of the Company.

Preferred Shares means Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares.

Shares means Ordinary Shares and Preferred Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each of the Company.

#### Art. 5. Capital.

5.1. The Company's share capital is set at thirty two thousand Euros (32,000), represented by thirty one thousand (31,000) Ordinary Shares, one hundred (100) Class A Shares, one hundred (100) Class B Shares, one hundred (100) Class B Shares, one hundred (100) Class F Shares, one



hundred (100) Class G Shares, one hundred (100) Class H Shares, one hundred (100) Class I Shares, one hundred (100) Class J Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

- 5.2 All the Shares are in registered form or bearer form, at the shareholder's option, unless otherwise provided in the Law.
- 5.3 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares by a shareholders' decision under the conditions required for a modification of the Articles, provided that such cancellation concerns the entirety of one or several classes of Preferred Shares throughout the repurchase and the cancellation of all the Preferred Shares issued in this (these) class(es). Such repurchase and cancellation shall be done in the inverse alphabetic order of the classes (starting with the Class J Shares).
- 5.3.1 A class of Preferred Shares can be repurchased separately in accordance with the provisions of the article 1855 of the Civil Code.
- 5.3.2 In the case of a reduction of share capital through the redemption and cancellation of one or more classes of Preferred Shares, the holders of such class of Preference Shares redeemed and cancelled will receive from the Company an amount equivalent to the Cancellation Value for each relevant class of Preferred Shares held by them and which have been cancelled. It may be waived with the foregoing provision upon resolution of the shareholders adopted in the manner required for a statutory amendment, without that the Cancellation Aggregate Amount may exceed the Available Amount.
- 5.3.3 In the case of the repurchase of one or several classes of Preferred Shares, the Board is responsible for the calculation of the Available Amount on the basis of the Interim Accounts of the Company.
- 5.4 Any available share premium shall be freely distributable. Upon decision of the General Meeting, the share premium can be allocated to the legal reserve.
- 5.5 The share capital may be increased or decreased at any time by decision of the sole shareholder or by decision of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for a statutory amendment and within the limits provided by the Law.
- 5.6. In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. Any share premium paid on the subscription of given shares shall always remain attached to the shares on which it has been paid and shall be reimbursed exclusively to the owners of such shares. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

# Art. 6. Shares.

- 6.1. The Shares may be created as registered or bearer shares at the option of the shareholders.
- 6.2. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.
- 6.3. The Company may redeem its own Shares, to the extent and under the terms permitted by the Law.

# III. Management - Representation

### Art. 7. Board of directors.

- 7.1. Composition of the board of directors
- (i) The Company is managed by a board of directors (the Board) composed of at least three (3) members, who need not to be shareholders.
- (ii) The General Meeting appoints the directors and determines their number, remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible. The General Meeting may decide to qualify the appointed directors as category A directors (the Category A Directors) and category B directors (the Category B Directors).
  - (iii) Directors may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the General Meeting.
- (iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative who represents such entity in its duties as a director. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if it had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.
- (v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.
- (vi) If the office of a director becomes vacant, the majority of the remaining directors may fill the vacancy on a provisional basis until the final appointment is made by the next General Meeting.
  - 7.2. Powers of the board of directors
- (i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.
  - (ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.
- (iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either indi-



vidually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or several directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fees and/or any other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

#### 7.3. Procedure

- (i) The Board must appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who need not to be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.
- (ii) The Board meets upon the request of the chairman or any director, at the place indicated in the notice which, in principle, is in Luxembourg.
- (iii) Written notice of any meeting of the Board is given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.
- (iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
- (v) A director may grant a power of attorney to any other director in order to be represented at any meeting of the Board.
- (vi) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented including at least one Category A Director and one Category B Director in the case that the General Meeting has qualified the directors as Category A Directors and Category B Directors. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the directors present or represented including at least the consent of one Category A Director and one Category B Director in the case that the General Meeting has qualified the directors as Category A Directors and Category B Directors. The chairman has a casting vote in the event of tie. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman or all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).
- (vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.
- (viii) Circular resolutions signed by all the directors are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature necessary to pass the resolutions. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- (ix) Any director having an interest conflicting with that of the Company in a transaction carried out otherwise than under normal conditions in the ordinary course of business, must advise the Board thereof and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in these deliberations. A special report on the relevant transaction(s) is submitted to the shareholders before any vote, at the next General Meeting.

### 7.4. Representation

- (i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of two directors or the joint signature of one Category A Director and one Category B Director in the case that the General Meeting has qualified the directors as Category A Directors and Category B Directors.
- (ii) The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

# Art. 8. Sole director.

- 8.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the Company may be managed by a sole director until the ordinary General Meeting following the introduction of an additional shareholder. In such case, any reference in the Articles to the Board or the directors is to be read as a reference to such sole director, as appropriate.
- 8.2. The transactions entered into by the Company may be recorded in minutes and, unless carried out under normal conditions in the ordinary course of business, must be so recorded when entered with its sole director having a conflicting interest.
  - 8.3. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole director.
- **Art. 9. Liability of the directors.** The directors may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

# IV. Shareholder(s)

# Art. 10. General meetings of shareholders.

- 10.1. The General Meeting represents all the shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, unless the Articles provide otherwise.
- 10.2. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on 15 June at 11 a.m.



- 10.3. If such day is a legal holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.
- 10.4. Other General Meetings may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.
- 10.5. Each shareholder may participate to the General Meetings by appointing in writing, by telecopy, e-mail or any other similar means of communication, another person as his proxy holder.
- 10.6. If all shareholders are present or represented at a General Meeting and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

#### Art. 11. Sole shareholder.

- 11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.
- 11.2. Any reference in the Articles to the General Meeting is to be read as a reference to such sole shareholder, as appropriate.
  - 11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

# V. Annual accounts - Supervision - Allocation of profits

# Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.

- 12.1. The financial year begins on the 1 st of January and ends on the 31 st of December of each year.
- 12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the officers, directors and statutory auditors towards the Company.
- 12.3. One month before the annual General Meeting, the Board provides documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditors, who then prepare a report setting forth their proposals.
- 12.4. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

# Art. 13. Statutory auditors / Réviseurs d'entreprises.

- 13.1. The operations of the Company are supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)) or one or several réviseur(s) d'entreprises, when so required by law.
- 13.2. The General Meeting appoints the statutory auditor(s)/réviseur(s) d'entreprises and determines their number, remuneration and the term of their office. Statutory auditor(s)/réviseurs d'entreprise(s) may be re-appointed.

# Art. 14. Allocation of profits.

14.1 After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

Upon a resolution of the General Meeting, the balance may be distributed to the members in the following order:

- The holders of Class A Shares are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to zero point zero five percent (0.05%) of the Nominal Value of their own Class A Shares; then
- The holders of Class B Shares are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to zero point ten percent (0.10%) of the Nominal Value of their own Class B Shares; then
- The holders of Class C Shares are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to zero point fifteen percent (0.15%) of the Nominal Value of their own Class C Shares; then
- The holders of Class D Shares are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to zero point twenty percent (0.20%) of the Nominal Value of their own Class D Shares; then
- The holders of Class E Shares are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to zero point twenty-five percent (0.25%) of the Nominal Value of their own Class E Shares; then
- The holders of Class F Shares are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to zero point thirty percent (0.30%) of the Nominal Value of their own Class F Shares; then
- The holders of Class G Shares are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to zero point thirty-five percent (0.35%) of the Nominal Value of their own Class G Shares; then
- The holders of Class H Shares are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to zero point forty percent (0.40%) of the Nominal Value of their own Class H Shares; then
- The holders of Class I Shares are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to zero point forty-five percent (0.45%) of the Nominal Value of their own Class I Shares; then
- The holders of Class J Shares are entitled, for each accounting period, to a priority unrecoverable dividend equal to an amount being the higher of (i) zero point fifty percent (0.50%) of the Nominal Value of their own Class J Shares or (ii)



all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings (once all distributions on the other classes of Shares have been made) to be distributed among the holders of Class J Shares, based on their respective shareholding in the Class J Shares.

Should no Class J Shares be in issue or should all the Class J Shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class I Shares shall be entitled to receive an amount being the higher of (i) zero point forty-five percent (0.45%) of the nominal value of the Class I Shares or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings (once all distributions on the other classes of Shares have been made), to be distributed among the holders of Class I Shares, based on their respective shareholding in the Class I Shares.

Should no Class J Shares and Class I Shares be in issue or should all the Class J Shares and Class I Shares have been cancelled following their repurchase, or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class H Shares shall be entitled to receive an amount being the higher of (i) zero point forty percent (0.40%) of the nominal value of the Class H Shares or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings (once all distributions on the other classes of Shares have been made), to be distributed among the holders of Class H Shares, based on their respective shareholding in the Class H Shares.

Should no Class J Shares, Class I Shares and Class H Shares be in issue or should all the Class J Shares, Class I Shares and Class H Shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class G Shares shall be entitled to receive an amount being the higher of (i) zero point thirty-five percent (0.35%) of the nominal value of the Class G Shares or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings (once all distributions on the other classes of Shares have been made), to be distributed among the holders of Class G Shares, based on their respective shareholding in the Class G Shares.

Should no Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares and Class G Shares be in issue or should all the Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares and Class G Shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class F Shares shall be entitled to receive an amount being the higher of (i) zero point thirty percent (0.30%) of the nominal value of the Class F Shares or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings (once all distributions on the other classes of Shares have been made), to be distributed among the holders of Class F Shares, based on their respective shareholding in the Class F Shares.

Should no Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares and Class F Shares be in issue or should all the Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares and Class F Shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class E Shares shall be entitled to receive an amount being the higher of (i) zero point twenty-five percent (0.25%) of the nominal value of the Class E Shares or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings, to be distributed among the holders of Class E Shares, based on their respective shareholding in the Class E Shares.

Should no Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares and Class E Shares be in issue or should all the Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares and Class E Shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class D Shares shall be entitled to receive an amount being the higher of (i) zero point twenty percent (0.20%) of the nominal value of the Class D shares or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings, to be distributed among the holders of Class D Shares, based on their respective shareholding in the Class D Shares

Should no Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares and Class D Shares be in issue or should all the Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares and Class D Shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class C Shares shall be entitled to receive an amount being the higher of (i) zero point fifteen percent (0.15%) of the nominal value of the Class C Shares or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings, to be distributed among the holders of Class C Shares, based on their respective shareholding in the Class C Shares.

Should no Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares and Class C Shares be in issue or should all the Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares and Class C Shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class B Shares shall be entitled to receive an amount being the higher of (i) zero point ten percent (0.10%) of the nominal value of the Class B Shares or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings, to be distributed among the holders of Class B Shares, based on their respective shareholding in the Class B Shares.

Should no Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares, Class C Shares and Class B Shares be in issue or should all the Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares, Class C Shares and Class B Shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive an amount being the higher of (i) zero point zero five percent (0.05%) of the nominal value of the Class A Shares



or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings, to be distributed among the holders of Class A Shares, based on their respective shareholding in the Class A Shares.

Should no Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares, Class C Shares, Class B Shares and Class A Shares be in issue or should all the Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares, Class C Shares, Class B Shares and Class A Shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Ordinary Shares shall be entitled to receive an amount being the remainder of the net profits and the available reserves derived from retained earnings, to be distributed among the holders of Ordinary Shares, based on their respective shareholding in the Ordinary Shares.

14.2. Interim dividends may be distributed, at any time, in compliance with the Law.

#### **VI. Dissolution - Liquidation**

# Art. 15. Dissolution - Liquidation.

- 15.1 The Company may be dissolved by a resolution of the General Meeting.
- 15.2 The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the General Meeting which will specify their powers and fix their remunerations.

#### VII. General provisions

#### Art. 16.

- 16.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by facsimile, e-mail or any other means of electronic communication.
- 16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.
- 16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.
- 16.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

# Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2014.

The first annual General Meeting shall be held in 2015.

# Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the appearing parties, duly represented, declare to subscribe for all the thirty two thousand (32,000) Shares as follows:

Subscription	CTF	Dendar	Mikhail	Alja	Fairacre	Total	Total
	Holdings	Investments	Khabarov	Investments	Holdings	number	value of
	S.A.	Funds		Limited	Limited	of Shares	the Shares
		Limited					
Ordinary Shares	22,394	3,959	2,238	1,237	1,172	31,000	EUR 31,000
Class A Shares	72	13	7	4	4	100	EUR 100
Class B Shares	72	13	7	4	4	100	EUR 100
Class C Shares	72	13	7	4	4	100	EUR 100
Class D Shares	72	13	7	4	4	100	EUR 100
Class E Shares	72	13	7	4	4	100	EUR 100
Class F Shares	72	13	7	4	4	100	EUR 100
Class G Shares	72	13	7	4	4	100	EUR 100
Class H Shares	72	13	7	4	4	100	EUR 100
Class I Shares	72	13	7	4	4	100	EUR 100
Class J Shares	72	13	7	4	4	100	EUR 100
Total	23,114	4,089	2,308	1,277	1,212	32,000	EUR 32,000

All the thirty two thousand (32,000) Shares have been paid up in cash to the extent of one hundred per cent (100%) so that the amount of thirty two thousand Euros (EUR 32,000) is now at the free disposal of the Company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

# SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately two thousand Euros (EUR 2,000).

### Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed share capital, have passed the following resolutions:

- 1. The following persons are appointed as directors of the Company for a period which will expire on the annual General Meeting held in 2020:
- Mr Pavel Nazariyan, born in Kuldiga, Russia, on July 30, 1972, with professional address at 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
- Mr Egor Zhelezov, born in Moscow, Russia, on May 6, 1988, residing in 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
- Mr Andriy Glavatskyy, born in the region of Kiev, Ukraine, on April 22, 1977, residing in Demetriou Karatasou 15, Anastasio Building, Office 503, Strovolos, 2024, Nicosia, Cyprus.
- 2. PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 65477, is appointed as statutory auditor of the Company for a period which will expire on the annual General Meeting held in 2015.
- 3. The registered office of the Company is set at 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt et unième jour de novembre.

Par-devant Nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **ONT COMPARU:**

- 1. CTF Holdings Limited, une société constituée sous les lois de Gibraltar, ayant son siège social au 2/4 Irish Place, Gibraltar, enregistrée au Registre des Sociétés (Registrar of Companies) de Gibraltar sous le numéro 58115,
- 2. Dendar Investments Fund Limited, une société constituée sous les lois de Gibraltar, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, enregistrée au Registre des Sociétés (Registrar of Companies) de Gibraltar sous le numéro 62307.
  - 3. Mikhail Khabarov, né à Zlatoust, Russie, le 12 mars 1971, demeurant au 39, rue Isakovskogo, Moscou, Russie,
- 4. Alja Investments Limited, une société constituée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au Craigmur Chambers, P.O. Box 71, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée au Registre des Sociétés (Registrar of Corporate Affairs) des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 357852,
- 5. Fairacre Holdings Limited, une société constituée sous les lois des lles Vierges Britanniques, ayant son siège social au Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, lles Vierges Britanniques enregistrée au Registre des Sociétés (Registrar of Corporate Affairs) des lles Vierges Britanniques sous le numéro 1408678,

ici représentée par Frank Stolz, employé privé, demeurant professionnellement au 13, avenue François Clément, 5612 Mondorf-les-Bains,

en vertu de cinq procurations sous seing privé données en date des 3, 7, 10 et 18 novembre 2014.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

# I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

**Art. 1 er . Dénomination.** Le nom de la société est "AAM Holdings S.A." (la Société). La Société est une société anonyme régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier, par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).



# Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

# Art. 3. Objet social.

- 3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. Elle peut créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger.
- 3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.
- 3.3. La Société peut employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société peut, d'une manière générale, réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, qui lui semblent nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet.

# Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

# II. Capital - Actions

#### **Définitions**

Montant Disponible signifie (sans double comptabilisation) le montant total des profits nets de la Société (y compris les profits reportés) augmenté de toute réserve librement distribuable, prime d'émission et primes assimilées, minoré (i) des pertes (y compris les pertes reportées) exprimées de manière positive, et (ii) de toutes les sommes devant être placées en réserve conformément aux dispositions de la Loi ou des Statuts, déterminées sur base des Comptes Intérimaires.

Montant Total d'Annulation signifie le montant total reçu par les détenteurs d'Actions Privilégiés des classes concernées qu'ils détiennent et qui ont été annulées.

Valeur d'annulation signifie le montant reçu par les détenteurs d'Actions Privilégiés pour chacune des Actions Privilégiées des classes concernées qu'ils détiennent et qui ont été annulées.

Actions de Classe A signifie les actions de classe A avec chacune une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) de la Société. Actions de Classe B signifie les actions de classe B avec chacune une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) de la Société. Actions de Classe C signifie les actions de classe C avec chacune une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) de la Société. Actions de Classe D signifie les actions de classe D avec chacune une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) de la Société. Actions de Classe E signifie les actions de classe E avec chacune une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) de la Société. Actions de Classe F signifie les actions de classe F avec chacune une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) de la Société. Actions de Classe G signifie les actions de classe G avec chacune une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) de la Société. Actions de Classe H signifie les actions de classe H avec chacune une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) de la Société. Actions de Classe I signifie les actions de classe I avec chacune une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) de la Société.



Actions de Classe J signifie les actions de classe J avec chacune une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) de la Société.

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires émis et préparés à la Date des Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Actions.

Date des Comptes Intérimaires signifie la date ne précédant pas de plus de deux (2) mois la date de rachat et d'annulation de la (des) classe(s) d'Actions.

Actions Ordinaires signifie les cent cinquante mille (150.000) actions ordinaires sans valeur nominale de la Société.

Actions Privilégiées signifie les Actions de Classe A, les Actions de Classe B, les Actions de Classe C, les Actions de Classe D, les Actions de Classe E, les Actions de Classe F, les Actions de Classe G, les Actions de Classe H, les Actions de Classe I et les Actions de Classe J.

Actions signifie les Actions Ordinaires et les Actions Privilégiées avec une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) de la Société.

# Art. 5. Capital.

- 5.1 Le capital social est fixé à trente-deux mille Euros (32.000 EUR), composé de trente-et-un mille (31.000) Actions Ordinaires, cent (100) actions de Classe A, cent (100) Actions de Classe B, cent (100) Actions de Classe C, cent (100) Actions de Classe D, cent (100) Actions de Classe E, cent (100) Actions de Classe F, cent (100) Actions de Classe G, cent (100) Actions de Classe H, cent (100) Actions de Classe J, avec chacune une valeur nominale d'un Euro (1 EUR).
  - 5.2 Toutes les Actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la Loi.
- 5.3 Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation des actions par une décision des actionnaires prise dans les conditions requises pour une modification statutaire, à condition qu'une telle annulation concerne l'intégralité d'une ou plusieurs classes d'Actions Privilégiées par le biais du rachat et de l'annulation de toutes les Actions Privilégiées émises dans cette (ces) classe(s). De tels rachats et annulations devront être faits dans l'ordre alphabétique des classes (en commençant par les Actions de Classe J) et respectant les dispositions de la Loi et notamment son article 49-2.
- 5.3.1 Une classe d'Actions Privilégiées peut être rachetée isolément dans le respect des dispositions de l'article 1855 du code civil.
- 5.3.2 Dans le cas d'une réduction du capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une ou plusieurs classes d'Actions Privilégiées, les détenteurs de ces classes d'Actions Privilégiées rachetées et annulées recevront de la part de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation pour chacune des Actions Privilégiées des classes concernées qu'ils détiennent et qui ont été annulées. Il peut être dérogé à la précédente disposition sur décision des actionnaires prises dans les conditions requises pour une modification statutaire, sans que le Montant Total d'Annulation puisse excéder le Montant Disponible.
- 5.3.3. Dans le cas du rachat d'une ou plusieurs classe(s) d'Actions Privilégiée(s), le Conseil est responsable du calcul du Montant Disponible sur la base de Comptes Intérimaires de la Société, lesdits comptes ne devant pas être préparés et émis plus de deux (2) mois avant le rachat et d'annulation.
- 5.4 Toute prime d'émission disponible est librement distribuable. Sur décision de l'Assemblée Générale, la prime d'émission peut être affectée à la réserve légale.
- 5.5. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'Assemblée Générale prise dans les conditions requises pour une modification statutaire et dans le respect des dispositions de la Loi.
- 5.6. En plus du capital émis il peut être établi un compte prime d'émission auquel toute prime payée sur toute action en plus de sa valeur nominale est transférée. Toute prime payée lors de la souscription des dites actions doit rester attachée aux actions avec lesquelles elle a été payée et doit être remboursée exclusivement aux détenteurs de telles actions. Le compte prime d'émission peut être utilisé pour le paiement d'actions que la Société peut racheter de ses actionnaires, pour compenser des pertes, faire des distributions aux actionnaires sous forme de dividende ou allouer des fonds à la réserve légale.

# Art. 6. Actions.

- 6.1. Les Actions peuvent aussi être nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.
- 6.2. Les Actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Action.
- 6.3. La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la Loi.

# III. Gestion - Représentation

# Art. 7. Conseil d'administration.

- 7.1. Composition du conseil d'administration
- (i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.
- (ii) L'Assemblée Générale nomme le(s) administrateur(s) et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles. L'Assemblée



Générale peut décider de nommer les administrateurs en tant qu'administrateur(s) de catégorie A (les Administrateurs de Catégorie A) et administrateur(s) de catégorie B (les Administrateurs de Catégorie B).

- (iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.
- 7.2. Pouvoirs du conseil d'administration
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.
- (iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

#### 7.3. Procédure

- (i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.
- (ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou de tout administrateur au lieu indiqué dans l'avis de convocations qui, en principe, est à Luxembourg.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant aux heures et aux lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
- (iv) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée comprenant au moins un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B si les administrateurs sont nommés en tant qu'Administrateurs de Catégorie A et Administrateurs de Catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés comprenant au moins les votes d'un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B si les administrateurs sont nommés en tant qu'Administrateurs de Catégorie A et Administrateurs de Catégorie B.
- (vi) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

# 7.4. Représentation

- (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature conjointe deux administrateurs ou par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B si les administrateurs sont nommés en tant qu'Administrateurs de Catégorie A et Administrateurs de Catégorie B.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

#### Art. 8. Administrateur unique.

- 8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux administrateurs doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.
- 8.2. Les transactions conclues par la Société peuvent être mentionnées dans des procès-verbaux et, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues à des conditions normales, doivent être ainsi mentionnées si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé.
  - 8.3. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique.
- Art. 9. Responsabilité des administrateurs. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

# IV. Actionnaire(s)

# Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.

10.1. L'Assemblée Générale représente tous les actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la Société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.



- 10.2. L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le quinze juin à 11h.
  - 10.3. Si ce jour est un jour férié légal, l'Assemblée Générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.
  - 10.4. Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.
- 10.5. Chaque actionnaire pourra prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.
- 10.6. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

### Art. 11. Actionnaire unique.

- 11.1. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.
- 11.2. Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.
  - 11.3. Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

### Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

- 12.1. L'exercice social commence le premier (1 er) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.
- 12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.
- 12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.
- 12.4. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

## Art. 13. Commissaires / Réviseurs d'entreprises agréés.

- 13.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) ou un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s), quand cela est requis par la loi.
- 13.2 L'Assemblée Générale nomme les commissaires/réviseurs d'entreprises agréé(s) et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires/réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

### Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net.

Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Suivant résolution de l'Assemblée Générale, le solde peut être distribué aux actionnaires dans le respect de l'ordre de priorité suivant:

- les détenteurs d'Actions de Classe A auront droit pour chaque exercice à un dividende prioritaire non récupérable égal à zéro virgule zéro cinq pour cent (0,05%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe A; ensuite
- les détenteurs d'Actions de Classe B auront droit pour chaque exercice à un dividende prioritaire non récupérable égal à zéro virgule dix pour cent (0,10%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe B; ensuite
- les détenteurs d'Actions de Classe C auront droit pour chaque exercice à un dividende prioritaire non récupérable égal à zéro virgule quinze pour cent (0,15%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe C; ensuite
- les détenteurs d'Actions de Classe D auront droit pour chaque exercice à un dividende prioritaire non récupérable égal à zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe D; ensuite
- les détenteurs d'Actions de Classe E auront droit pour chaque exercice à un dividende prioritaire non récupérable égal à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe E; ensuite
- les détenteurs d'Actions de Classe F auront droit pour chaque exercice à un dividende prioritaire non récupérable égal à zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe F; ensuite
- les détenteurs d'Actions de Classe G auront droit pour chaque exercice à un dividende prioritaire non récupérable égal à zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe G; ensuite
- les détenteurs d'Actions de Classe H auront droit pour chaque exercice à un dividende prioritaire non récupérable égal à zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe H; ensuite



- les détenteurs d'Actions de Classe I auront droit pour chaque exercice à un dividende prioritaire non récupérable égal à zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe I; ensuite
- les détenteurs d'Actions de Classe J auront droit pour chaque exercice à un dividende prioritaire non récupérable égal au montant le plus élevé entre (i) zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe J ou (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non reportés (dès lors que toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres classes d'Actions ont été faites), à distribuer entre les détenteurs d'Actions de Classe J, en fonction de leur participation respective dans les Actions de Classe J.

Dans l'hypothèse où aucune Action de Classe J ne viendrait à être émise ou que toutes les Actions de Classe J viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution considérée, les propriétaires d'Actions de Classe I auront droit de recevoir le montant le plus élevé entre (i) zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe I ou (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non reportés (dès lors que toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres classes d'Actions ont été faites), à distribuer entre les détenteurs d'Actions de Classe I, en fonction de leur participation respective dans les Actions de Classe I.

Dans l'hypothèse où aucune Action de Classe J et aucune Action de Classe I ne viendrait à être émise ou que toutes les Actions de Classe J et toute les Actions de Classe I viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution considérée, les propriétaires d'Actions de Classe H auront droit de recevoir le montant le plus élevé entre (i) zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe H ou (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non reportés (dès lors que toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres classes d'Actions ont été faites), à distribuer entre les détenteurs d'Actions de Classe H, en fonction de leur participation respective dans les Actions de Classe H.

Dans l'hypothèse où aucune Action de Classe J, aucune Action de Classe I et aucune Action de Classe H ne viendrait à être émise ou que toutes les Actions de Classe J, les Actions de Classe I et les Actions de Classe H viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution considérée, les propriétaires d'Actions de Classe G auront droit de recevoir le montant le plus élevé entre (i) zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe G ou (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non reportés (dès lors que toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres classes d'Actions ont été faites), à distribuer entre les détenteurs d'Actions de Classe G, en fonction de leur participation respective dans les Actions de Classe G.

Dans l'hypothèse où aucune Action de Classe J, aucune Action de Classe I, aucune Action de Classe H et aucune Action de Classe G ne viendrait à être émise ou que toutes les Actions de Classe J, les Actions de Classe I, les Actions de Classe H et les Actions de Classe G viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution considérée, les propriétaires des Actions de Classe F auront droit de recevoir le montant le plus élevé entre (i) zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe F ou (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de non reportés (dès lors que toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres classes d'Actions ont été faites), à distribuer entre les détenteurs d'Actions de Classe F, en fonction de leur participation respective dans les Actions de Classe F.

Dans l'hypothèse où aucune Action de Classe J, aucune Action de Classe I, aucune Action de Classe H, aucune Action de Classe G et aucune Action de Classe F ne viendrait à être émise ou que toutes les Actions de Classe J, les Actions de Classe I, les Actions de Classe H, les Actions de Classe G et les Actions de Classe F viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution considérée, les propriétaires des Actions de Classe E auront droit de recevoir le montant le plus élevé entre (i) zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe E ou (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non reportés, à distribuer entre les détenteurs d'Actions de Classe E, en fonction de leur participation respective dans les Actions de Classe E.

Dans l'hypothèse où aucune Action de Classe J, aucune Action de Classe I, aucune Action de Classe G, aucune Action de Classe F et aucune Action de Classe E ne viendrait à être émise ou que toutes les Actions de Classe J, les Actions de Classe I, les Actions de Classe G, les v de Classe F et les Actions de Classe E viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution considérée, les propriétaires des Actions de Classe D auront droit de recevoir le montant le plus élevé entre (i) zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe D ou (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non reportés, à distribuer entre les détenteurs d'Actions de Classe D, en fonction de leur participation respective dans les Actions de Classe D.

Dans l'hypothèse où aucune Action de Classe J, aucune Action de Classe I, aucune Action de Classe G, aucune Action de Classe F, aucune Action de Classe E et aucune Action de Classe D ne viendrait à être émise ou que toutes les Actions de Classe J, les Actions de Classe I, les Actions de Classe H, les Actions de Classe G, les Actions de Classe F, les Actions de Classe E et les Actions de Classe D viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution considérée, les propriétaires des Actions de Classe C auront droit de recevoir le montant le plus élevé entre (i) zéro virgule quinze pour cent (0,15%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe



C ou (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non reportés, à distribuer entre les détenteurs d'Actions de Classe C, en fonction de leur participation respective dans les Actions de Classe C.

Dans l'hypothèse où aucune Action de Classe J, aucune Action de Classe I, aucune Action de Classe H, aucune Action de Classe G, aucune Action de Classe F, aucune Action de Classe E, aucune Action de Classe D et aucune Action de Classe C ne viendrait à être émise ou que toutes les Actions de Classe J, les Actions de Classe I, les Actions de Classe H, les Actions de Classe G, les Actions de Classe F, les Actions de Classe E, les Actions de Classe D et les Actions de Classe C viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution considérée, les propriétaires des Actions de Classe B auront droit de recevoir le montant le plus élevé entre (i) zéro virgule dix pour cent (0,10%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe B ou (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non reportés, à distribuer entre les détenteurs d'Actions de Classe B, en fonction de leur participation respective dans les Actions de Classe B.

Dans l'hypothèse où aucune Action de Classe J, aucune Action de Classe I, aucune Action de Classe H, aucune Action de Classe G, aucune Action de Classe F, aucune Action de Classe E, aucune Action de Classe D, aucune Action de Classe C, et aucune Action de Classe B ne viendrait à être émise ou que toutes les Actions de Classe J, les Actions de Classe I, les Actions de Classe B, les Actions de Classe E, les Actions de Classe D, les Actions de Classe B viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution considérée, les propriétaires des Actions de Classe A auront droit de recevoir le montant le plus élevé entre (i) zéro virgule zéro cinq pour cent (0,05%) de la valeur nominale de leurs Actions de Classe A ou (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non reportés, à distribuer entre les détenteurs d'Actions de Classe A, en fonction de leur participation respective dans les Actions de Classe A.

Dans l'hypothèse où aucune Action de Classe J, aucune Action de Classe I, aucune Action de Classe H, aucune Action de Classe G, aucune Action de Classe F, aucune Action de Classe E, aucune Action de Classe D, aucune Action de Classe C, aucune Action de Classe B et aucune Action de Classe A ne viendrait à être émise ou que toutes les Actions de Classe J, les Actions de Classe H, les Actions de Classe G, les Actions de Classe F, les Actions de Classe E, les Actions de Classe B et les Actions de Classe A viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution considérée, les propriétaires des Actions Ordinaires auront droit de recevoir un montant correspondant au solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non reportés, à distribuer entre les détenteurs d'Actions de Classe Ordinaires, en fonction de leur participation respective dans les Actions de Classe Ordinaires.

14.2 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, en conformité avec la Loi.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

#### Art. 15. Dissolution - Liquidation.

- 15.1. La Société pourra être dissoute par décision de l'Assemblée Générale.
- 15.2. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## VII. Dispositions générales

## Art. 16.

- 16.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.
- 16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.
- 16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.
- 16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu entre les actionnaires.

## Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014. La première Assemblée Générale annuelle sera tenue en 2015.

## Souscription et Libération

Les Statuts ayant été ainsi arrêtés, les parties comparantes, dûment représentées, déclarent souscrire aux trente-deux mille (32.000) Actions comme suit:

Souscription	CTF	Dendar	Mikhail	Alja	Fairacre	Nombre	Valeur
	Holdings	Investments	Khabarov	Investments	Holdings	total	totale
	S.A.	Funds		Limited	Limited	d'Actions	des Actions



		Limited					
Actions Ordinaires	22.394	3.959	2.238	1,237	1,172	31,000	31.000 EUR
Actions de Classe A	72	13	7	4	4	100	100 EUR
Actions de Classe B	72	13	7	4	4	100	100 EUR
Actions de Classe C	72	13	7	4	4	100	100 EUR
Actions de Classe D	72	13	7	4	4	100	100 EUR
Actions de Classe E	72	13	7	4	4	100	100 EUR
Actions de Classe F	72	13	7	4	4	100	100 EUR
Actions de Classe G	72	13	7	4	4	100	100 EUR
Actions de Classe H	72	13	7	4	4	100	100 EUR
Actions de Classe I	72	13	7	4	4	100	100 EUR
Actions de Classe J	72	13	7	4	4	100	100 EUR
Total	23.114	4.089	2.308	1.277	1.212	32.000	32.000 EUR

Toutes les trente-deux mille (32.000) Actions ont été intégralement libérées en numéraire à hauteur de cent pourcent (100%) de sorte que la somme de trente-deux mille Euros (32.000 EUR) est dès à présent à disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à deux mille Euros (2.000 EUR).

#### Résolutions des Actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, les Actionnaires de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont adopté les résolutions suivantes:

- 1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateurs de la Société pour une période de six (6) ans qui expirera lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2020:
- M. Pavel Nazaryian, né à Kuldiga, Russie, le 30 juillet 1972, demeurant professionnellement au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Egor Zhelezov, né à Moscou, Russie, le 6 mai 1988, demeurant professionnellement au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Andriy Glavatskyy, né dans la région de Kiev, Ukraine, le 22 avril 1977, demeurant professionnellement au 15, Demetriou Karatasou, Anastasio Building, Office 503, Strovolos, 2024 Nicosia, Chypre.
- 2. PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, une société régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477, est nommée comme commissaire de la Société pour une période qui expirera lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2015.
- 3. Le siège social de la Société est établi au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 25 novembre 2014. REM/2014/2571. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 2 décembre 2014.

Référence de publication: 2014192292/817.

(140214556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.



## ACE Talen Development Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 192.320.

## **STATUTS**

L'an deux mille quatorze, le dix-huit novembre,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

## Ont comparu:

1- Cialfortuis SAS, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social à 22bis, rue des Belles Feuilles, F-75116 Paris (France), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 805 305 729

ici représentée par son président Monsieur Christophe GARCIA, né le 3 février 1974 à Bazas (France), résidant professionnellement au 22bis, rue des Belles Feuilles, F-75116 Paris;

2- Inter Domus Consulting S.à.r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-7317 Steinsel (Mullendorf), 14A, rue Paul Eyschen, en voie d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Christophe GARCIA, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 novembre 2014 à Luxembourg;

3- L,M & Sons Development B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège social à 24, Claude Debussylaan, 1082 MD Amsterdam (Pays-Bas), immatriculée auprès du Registre de Commerce de Amsterdam sous le numéro 3438.6655,

ici représentée par Monsieur Christophe GARCIA, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 novembre 2014.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

## 1. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1** <sup>er</sup> . **Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «ACE Talent Development Management, S.à.r.l.» (la «Société»), qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

## Art. 2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance de la Société (le «Conseil»). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

# Art. 3. Objet social. La Société a pour objet, directement ou indirectement, tant au Luxembourg qu'à l'étranger:

- la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société sera en particulier désignée et agira en tant qu'associé-gérant-commandité d'une ou plusieurs sociétés en commandite par actions dans laquelle ou lesquelles elle détient des participations et/ou des parts sociales.
- employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- toutes prestations de services, notamment l'étude, le conseil et l'assistance y compris à travers l'exercice de tous mandats sociaux, en matière administrative, comptable, financière, commerciale, de gestion, management marketing, ressource informatiques, ressources humaines ou autre;



- et plus généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes et pouvant servir au développement des affaires sociales.

#### Art. 4. Durée.

- 4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## 2. Capital - Parts sociales

## Art. 5. Capital.

- 5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### Art. 6. Parts sociales.

- 6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément de la cession envisagée à un non-associé, les autres associés ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

## 3. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## Art. 8. Conseil de gérance.

- 8.1 Pouvoirs du Conseil
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.
  - 8.2 Procédure
- (i) Si le Conseil est composé de plus de 3 gérants, il se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au siège social de la Société.
- (ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
  - (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.
  - (vi) Les procès-verbaux des réunions du Conseil seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.
- (vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.



- (viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les «Résolutions Circulaires des Gérants») sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
- 8.3 Représentation La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) autre (s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

## Art. 9. Responsabilité des gérants, conflit d'intérêts.

- 9.1 Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.
- 9.2 Les gérants qui ont un conflit d'intérêts en ce qui concerne une décision spécifique doivent en informer le Conseil lors de la réunion pour pouvoir discuter de ce conflit dans les cas il/elle pourra participer à la délibération et donner son vote sur une telle décision spécifique le/la concernant. Aux fins de cette clause, le terme «conflit d'intérêts» signifie que le gérant concerné a un intérêt personnel direct contradictoire par rapport à une opération soumise à l'approbation du Conseil. Pour écarter tout doute, il y a un conflit d'intérêts lorsque tous les critères suivants sont remplis: (1) l'intérêt doit être personnel, (2) l'intérêt doit être en conflit avec les intérêts de la Société, (3) le conflit doit avoir des conséquences financières (à cet égard, un conflit moral n'est pas un conflit d'intérêt au sens de la définition visée).

#### 4. Associé(s)

## Art. 10. Assemblée générale des associés et résolutions circulaires des associés.

- 10.1 Pouvoirs et droits de vote
- (i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'«Assemblée Générale») ou, si le nombre d'associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25) associés par voie de résolutions circulaires (les «Résolutions Circulaires des Associés»).
- (ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
  - (iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.
  - 10.2 Convocation, quorum, majorité et procédure de vote
- (i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus des trois-quarts du capital social.
- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.
  - (iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.
- (iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.
- (v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus des trois-quarts du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.
- (vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les deux tiers du capital social.
- (viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### Art. 11. Associé unique.

- 11.1 Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.
- 11.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.
  - 11.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.



# 5. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

## Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

- 12.1 L'exercice social commence le premier (1 er ) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.
- 12.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.
  - 12.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.
- 12.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

### Art. 13. Commissaire.

13.1 Si le nombre d'associés de la Société est supérieur à vingt-cinq (25), le contrôle de la Société doit être confié à un ou plusieurs commissaires, associés ou non de la Société.

## Art. 14. Affectation des bénéfices.

- 14.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 14.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.
- 14.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.
- 14.4 Aux conditions et termes prévus par la Loi, l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la Loi et aux présents Statuts.

## 6. Dissolution - Liquidation

## Art. 15 - Dissolution - Liquidation.

- 15.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.
- 15.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## 7. Dispositions générales

## Art. 16. Dispositions générales.

- 16.1 Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.
- 16.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.
- 16.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.
- 16.4 Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à tout pacte d'associés dans la mesure où la loi le permet.
- 16.5 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

## Dispositions transitoires

Le premier exercice social débutera le jour de la constitution de la Société et se terminera la 31 décembre 2014.

## Souscription et paiement

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales comme suit:



Cialfortuis SAS, prénommée: Cinq mille cinq cents parts sociales				
Inter Domus Consulting S.à.r.l., prénommée: Quatre mille deux cent cinquante parts sociales	4.250			
L, M & Sons Development B.V., prénommée: Deux mille sept cent cinquante parts sociales	2.750			
TOTAL: douze mille cinq cents parts sociales	12.500			

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparantes au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, ceux-ci doivent être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à environ mille euros (EUR 1.000,-).

## Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les comparantes prénommées, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

- 1. L'adresse de la société est fixée à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg;
- 2. Le Conseil de gérance est composée des membres suivants:
- Cialfortuis SAS, prénommée, dont le représentant permanent est Monsieur Christophe GARCIA, prénommé;
- Inter Domus Consulting S.à.r.l, prénommée, dont le représentant permanent est Monsieur Paul VAEL, analyste financier, traducteur, né à Sint Niklaas (Belgique), le 9 mai 1958, demeurant à L-7317 Steinsel (Mullendorf), 14A, rue Paul Eyschen;
- L,M & Sons Development B.V., prénommée, dont le représentant permanent est Monsieur Loïc MALASSIS, directeur, né à Paris (France), le 10 juin 1976, résidant professionnellement à 24, Claude Debussylaan, 1082 MD Amsterdam (Pays-Bas).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. GARCIA et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 novembre 2014. LAC / 2014 / 55010. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Référence de publication: 2014192297/252.

(140214846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

### Ispahan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R.C.S. Luxembourg B 139.199.

# DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze,

le vingt-cinq novembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu

Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de:

«WEALTH ASSURANCE AG», une société régie par le droit du Liechtenstein, établie et ayant son siège social à Pflugstrasse, 28, LI-9490 Vaduz (Liechtenstein);

(le «mandant»),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée, le 17 novembre 2014,



laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle mandataire, ès-dites qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- 1.- Que la société «ISPAHAN S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 139 199, a été constituée suivant acte notarié dressé en date du 29 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 1 er juillet 2008, sous le numéro 1611 et page 77318 («la Société») et dont les statuts ne furent jamais modifiés depuis lors.
- 2.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32'000.- EUR) représenté par trois cent vingt (320) actions ordinaires d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100.-) chacune, toutes se trouvant intégralement libérées en numéraire;
- 3.- Que son mandant est devenu successivement propriétaire de la totalité des trois cent vingt (320) actions ordinaires de la Société «ISPAHAN S.A.»;
- 4.- Qu'en tant qu'actionnaire unique son mandant déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société, avec effet immédiat;
- 5.- Que son mandant, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société «ISPAHAN S.A.», est à considérer comme faite et clôturée;
- 6.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs actuels et au commissaire aux comptes de la Société présentement dissoute;
- 7.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute;
  - 8.- Que le mandant s'engage à régler personnellement tous les frais des présentes.

Et à l'instant le mandataire de la personne comparante a présenté au notaire instrumentant tous les certificats d'actions au porteur de la Société éventuellement émis, le cas échéant le livre des actionnaires nominatifs de la Société, lesquels ont été annulés.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. FERNANDES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 novembre 2014. Relation: EAC/2014/16099. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014191929/56.

(140213486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

# Infor-ID S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 54.077.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Statutaire du 26 mai 2014

- La démission de la société TRIPLE A CONSULTING de son mandat de Commissaire aux Comptes est acceptée.
- La société HIFIN S.A. ayant son siège social au 3, Place Dargent à L-1413 Luxembourg, RCS Luxembourg B 49454 est nommée en tant que nouveau Commissaire aux Comptes. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 2015.

Certifié sincère et conforme

INFOR-ID S.A.

Référence de publication: 2014191913/14.

(140214033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.



## Parrot 10 spolka z ograniczona odpowiedzialnoscia SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 192.276.

## **EXTRAIT**

Il résulte d'un contrat sous seing privé en date du 28 novembre 2014 que la société en commandite spéciale Parrot 10 spolka z ograniczona odpowiedzialnoscia SCSp a été constituée ce même jour.

- 1. La dénomination de la Société est Parrot 10 spolka z ograniczona odpowiedzialnoscia SCSp.
- 2. L'objet de la Société est le suivant: "l'acquisition de participations, à Luxembourg ou à l'étranger, dans toute société ou entreprise indépendamment de leur forme, ainsi que la gestion de ces participations. La Société peut en particulier acquérir, en souscrivant, achetant et en échangeant ou de quelque manière que ce soit, des valeurs mobilières, des parts de capital social ou autres titres, obligations, bons de souscriptions, certificats de dépôt et autres instruments de dette, plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par une entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société, association ou entreprise. De plus, elle peut investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut émettre des obligations, bonds et tous types d'instruments de dette. Elle peut émettre, par des placements privés seulement, tous types de titre de capital. Elle peut prêter des fonds, incluant, sans limitation, les recettes de tout emprunt, à ses filiales, à des sociétés affiliées ou à toutes autres sociétés. Elle peut aussi accorder des garanties, et donner en gage, transférer, grever ou autrement créer et accorder des sûretés sur une partie ou la totalité de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, et, généralement, pour ses propres intérêts et ceux de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer des activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu au préalable l'autorisation requise.

La Société peut utiliser toutes techniques, moyens et instruments légaux pour gérer ses investissements de manière efficace et se protéger contre les risques de crédit, de la fluctuation du taux de change et d'intérêts, et autres risques.

La Société peut effectuer toute opération commerciale financière ou industrielle et toute transaction en rapport avec des biens immobiliers ou meubles, directement ou indirectement, dans l'intérêt ou en rapport avec son objet social."

- 3. La date de constitution de la Société est le 28 novembre 2014, la Société est établie pour une durée illimitée.
- 4. L'associé commandité de la Société est PARROT 10 SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de la République de Pologne, ayant son siège social au Rondo ONZ 1, 00-124 Varsovie, République de Pologne et immatriculée au Registre d'Entrepreneurs polonais sous le numéro 0000502068, numéro fiscal 525-258-18-84 (l'"Associé Commandité").
  - 5. Le siège social de la Société est au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 6. Le gérant de la Société est l'Associé Commandité. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant, ou, en cas de plusieurs gérants, par la signature d'un des gérants ou par la signature de toute personne à laquelle le(s) gérant(s) a(ont) délégué le pouvoir de signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014192059/43.

(140213886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

## Parthena Reys Private Equity Holding S.àr.I., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 41.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 136.389.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014192060/9.

(140213652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.



## Patron Malakoff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur. R.C.S. Luxembourg B 165.917.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 1 er décembre 2014

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de M. José Luis Monteiro Correia de son poste de gérant de la société avec effet au 1 er décembre 2014.
- Nomination de M. Steve van den Broek, directeur de sociétés, né à Anvers, Belgique, le 26 juillet 1970, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet au 1 <sup>er</sup> décembre 2014 pour une durée indéterminée.

Le Conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Mme Géraldine Schmit, gérant, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg
- M. Steve van den Broek, gérant, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société

Référence de publication: 2014192062/20.

(140213479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

## Patron Riverfront S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 179.139.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 1 <sup>er</sup> décembre 2014

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de M. Emmanuel Mougeolle de son poste de gérant de la société avec effet au 1 <sup>er</sup> décembre 2014.
- Nomination de M. Steve van den Broek, directeur de sociétés, né à Anvers, Belgique, le 26 juillet 1970, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet au 1 <sup>er</sup> décembre 2014 pour une durée indéterminée.

Le Conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Mme Géraldine Schmit, gérant, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg
- M. Steve van den Broek, gérant, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société

Référence de publication: 2014192064/20.

(140213483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

# Postage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 182.777.

## **EXTRAIT**

En date du 1 <sup>er</sup> décembre 2014, l'associé unique a pris la résolution suivante:

1) La démission de M. Alan Botfield en tant que gérant de la Société est acceptée avec effet au 15 octobre 2014

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014192071/12.

(140213845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck